

Le budget fédéral met l'accent sur la réduction du déficit

Le budget présenté par le ministre des Finances, M. Michael Wilson, le 26 février, comporte de nouvelles mesures pour la mise en œuvre du plan de renouveau économique exposé en novembre 1984, mesures qui rétabliront la stabilité financière et réduiront déficit à 11 milliards de dollars d'ici la fin de la décennie. M. Wilson prévoit y parvenir au moyen du programme de contrôle des dépenses le plus important et le plus vaste jamais entrepris par le gouvernement du Canada. Le déficit sera de 29,5 milliards de dollars l'an prochain, en baisse de 14% par rapport à cette année.

Pour atteindre l'objectif de la stabilité financière, le gouvernement adopte de nouvelles mesures de restriction des dépenses publiques. Afin de donner l'exemple, les membres de la Chambre des communes et du Sénat devront accepter une baisse de salaire de 1 000 \$ cette année. Il n'y aura, en 1986, aucune hausse annuelle ordinaire du traitement des sous-ministres, des sous-ministres adjoints et du personnel politique équivalent.

Les efforts de privatisation des sociétés d'État qui ne répondent plus à certains objectifs de la politique publique seront poursuivis. Les Arsenaux canadiens Ltée seront vendus avant la fin de l'année. Plusieurs autres sociétés d'État sont mises en vente, comme Téléglobe, Canadair et l'Eldorado nucléaire.

Des mesures importantes rendront la gestion de l'administration publique plus efficiente :

- une réduction spéciale de 500 millions de dollars s'appliquera aux dépenses non statutaires de l'année financière 1986-1987;
- après 1986-1987, les budgets de fonctionnement de tous les ministères ne pourront augmenter de plus de 2% par an.

Ces initiatives dégageront en 1986-1987 des économies de 850 millions de dollars, qui atteindront 2,8 milliards en 1990-1991.

Postes Canada devra élaborer un nouveau plan d'exploitation qui permettra d'éliminer son déficit d'exploitation d'ici la fin de l'année financière 1987-1988 en accroissant sa productivité et son efficacité, et en améliorant la fiabilité du service.

Le gouvernement a également réexaminé ses engagements financiers au titre de l'aide à l'étranger à la lumière des restrictions rigoureuses imposées aux programmes intérieurs. Aussi, la croissance du programme canadien d'aide à l'étranger sera-t-elle réduite de 1,5 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années.

Le taux de croissance du budget de la défense sera réduit de 1% par an au cours des deux prochaines années. Cela permettra d'économiser 285 millions de dollars.

D'ici la fin de la décennie, les dépenses relatives aux programmes fédéraux occuperont la même proportion de l'économie qu'au début des années 60.



Le ministre des Finances, M. Michael Wilson, ovationné par ses collègues ministériels, a décrété la première hausse générale des impôts pour réduire le déficit fédéral sous le seuil des 30 milliards de dollars.

L'amélioration du régime fiscal

Le budget met en œuvre la première phase de la restructuration du régime d'imposition des sociétés, conformément aux propositions du budget de mai 1985.

- La déduction relative aux stocks de 3% est éliminée depuis le 26 février 1986.
- Le crédit d'impôt général à l'investissement sera éliminé graduellement dès 1987.
- Le crédit d'impôt à l'investissement de 20% sera maintenu afin de stimuler les investissements dans la région de l'Atlantique et en Gaspésie.
- Le crédit d'impôt à l'investissement au Cap-Breton demeurera de 60%.
- Le crédit d'impôt à l'investissement dans l'industrie manufacturière des régions désignées sera maintenu au-delà de sa date d'expiration, mais au taux réduit de 40%.
- Les taux d'imposition des sociétés seront ramenés sur trois ans, à partir du 1^{er} juillet 1987, de 36 à 33% des bénéfices imposables.
- Le taux d'imposition des sociétés manufacturières tombera de 30 à 26% d'ici 1989.
- Le taux fédéral d'imposition des petites

entreprises tombera de 15 à 13%.

Par contre, un certain nombre de changements au régime fiscal des particuliers et des sociétés permettront de resserrer les règles et d'éviter une érosion de l'assiette des impôts.

La résorption de déficit

Pour réduire les dépenses et éliminer les préférences fiscales, le budget annonce les augmentations d'impôt suivantes :

- une surtaxe de 3% de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers à partir du 1^{er} juillet 1986;
- une surtaxe de 3% sur toutes les sociétés à compter du 1^{er} janvier 1987;
- une hausse de la taxe fédérale de vente de 1% à partir du 1^{er} avril 1986; et
- une augmentation des taxes et droits d'accise sur l'alcool et le tabac de 4% et 6% respectivement depuis le 26 février 1986.

Toutes les mesures fiscales auront pour effet d'accroître les recettes de 1,5 milliard de dollars en 1986-1987 et de 2,4 milliards de dollars au cours de l'année suivante.

Personnes à revenu modeste

Un paiement anticipé de 300 \$ par enfant et un crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente de 50 \$ par adulte et de 25 \$ par enfant seront donnés aux familles et aux personnes dont le revenu est inférieur à 15 000 \$.

D'autre part, une déduction pour invalidité 250 \$ sera accordée aux handicapés.

Au cours des trois prochaines années jusqu'à 100 millions de dollars par an seront consacrés à des programmes de formation à l'intention des bénéficiaires de l'aide sociale pour les aider à trouver un emploi.

Aide financière aux agriculteurs

Pour préserver la viabilité du secteur agricole :

- le budget de la Société du crédit agricole sera accru afin d'établir des hypothèques basées sur le prix des produits agricoles;
- des comités d'examen de la dette agricole seront établis; et
- un programme de réorientation des agriculteurs sera instauré à l'intention de ceux qui doivent chercher un autre emploi.

Le ministre de l'Agriculture annoncera également des mesures visant à aider les producteurs de tabac à diversifier leurs cultures.

Commerce extérieur

Afin d'établir des ententes commerciales bilatérales et multilatérales plus ouvertes, le plan de réduction du déficit ainsi que les réformes de la fiscalité des sociétés et de la taxe de vente prévues dans ce budget appuieront nos initiatives commerciales.

L'établissement de centres bancaires
(suite à la p. 8)